



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE PARIS

Correspondance : 1-3 Rue de la Poterie - 93200 SAINT DENIS

Téléphone : 01 48 09 21 45

Courriel : secretariat@paris.tt.com - Site Internet : www.paristt.com

COMMISSION SPORTIVE DÉPARTEMENTALE 10 AVRIL 2015

PRO C È S V E R B A L

Membres de la Commission présents : Guillaume Decreton – Erwan Guillou – Romuald Delavergne - François Daniel

1. But de la réunion

Prendre une décision sur la demande de Paris 13 TT concernant la possibilité de faire jouer 2 mutées dans la dernière division féminine du Championnat de France Départemental, comme c'est déjà le cas dans la dernière division masculine.

2. Discussion

Les membres de la Commission reconnaissent que c'est un oubli du règlement féminin. En effet, il n'y a aucune raison que ce règlement soit différent dans les deux championnats. A savoir aussi que le Championnat de D1 est déjà « plié » et que cela ne changera rien aux montées de D1.

3. La décision de la Commission

Après vote, la Commission Sportive Départementale prend les décisions suivantes :

Exceptionnellement, la Commission Sportive Départementale est d'accord pour que le règlement soit changé dès maintenant, en faveur de l'esprit sportif et pour éviter qu'une équipe féminine d'un club parisien ne soit victime d'un Forfait Général.

Dès la saison prochaine, le règlement sera rectifié et les équipes de D1 féminine auront le droit de faire jouer 2 mutées en même temps.

Procès Verbal établi le 20 Avril 2015
Pour la Commission Sportive Départementale
du Comité de Paris de Tennis de Table